ASSOCIATION DÉFENSE "CHAPRAIS - ROTONDE" INFOS

- Association Loi 1901-

28d, Rue de la Rotonde . 25000 Besançon - 03 81 50 60 07

Bulletin N° 24 - Novembre 2005.

Assemblée Générale Extraordinaire :

Le 1° septembre 2005, nous avons tenu une Assemblée Générale extraordinaire à laquelle vous êtes venus très nombreux, adhérents et non adhérents , (59 présents ou représentés), nous vous en remercions vivement.
Après ouverture de la séance par le président Jean-Claude Goudot, Christian Renard a fait une synthèse de la rencontre que nous avions eue avec le Maire le 1° juil.2005 et dont nous avons rendu compte également dans notre précédent bulletin N°23.
Puis René Chevillard a présenté les plans de trois projets immobiliers sur le quartier :
- BLK Immobilier, 85 A rue de Belfort : 11 m. de haut.
- De GIORGI, 83, Rue de Belfort: 12 mètres.
(en fait ces deux terrains sont mitoyens, au fond de la cour des Surgelés Picard)
-PROMOGIM, 53 Rue de Belfort (terrain Hugenschmitt) : 14 mètres.
Les deux premiers projets ne peuvent faire l'objet de recours, les prospects ou autres points forts étant respectés. Quelques points de détails pourraient être vus individuellement par les riverains et les promoteurs.
Par contre, en ce qui concerne PROMOGIM dont le permis a été délivré en pleine période estivale, comme très souvent pour les dossiers dits "sensibles", nous avons découvert d'importantes contradictions , entre le descriptif et les plans entre autres, (1 bâtiment de 4 étages, et un plus modeste de 3 étages, or sur les plans tous les bâtiments s'élèvent à 4 étages) ce qui aurait dû entraîner le rejet de la demande de la part de l'Urbanisme, surtout que les pompiers ont délivré leurs prescriptions sur les bases du descriptif, ce qui change tout.
Dans un premier temps il est décidé d'adresser un courrier à Mr le Maire avec copie aux 3 principaux responsables de l'Urbanisme : Mr Notre Association a de quoi être mécontente : ayant obtenu l'assurance que les habitants des Chaprais seraient associés à l'étude du devenir de ce terrain , par le candidat aux élections municipales J.L Fousseret, celui-ci , une fois élu, Loyat, Mme Haton-Perez et Mr Lartaud.
En cas de recours éventuel auprès du Tribunal Administratif (délai de recours officiel le 16/10/05), mandat est donné à l'unanimité à Chantal Chevillard, afin qu'elle agisse au nom de l'Association pour préparer le dossier de recours. Elle est chargée de contacter notre avocate, Maître Bérengère Chenin.
Ensuite, Mme Gladoux, 71 B, rue de Belfort est venue nous faire un exposé très complet suite à la pose d'antennes de téléphonie mobile que la Sté ORANGE souhaite installer 73 rue de Belfort et pour laquelle le service d'urbanisme a délivré une autorisation de travaux . Une pétition a circulé dans le quartier . Mme GLADOUX a présenté un recours gracieux le 26 août 2005.
Notre Association adressera un courrier au Maire pour faire part de notre soutien à cette action.
Plus d'autres questions à l'ordre du jour, la séance a été levée.

- § - § -

Que s'est-t-il passé depuis notre Assemblée Générale extraordinaire ?

Notre Association dépose un recours devant le Tribunal Administratif contre le permis de construire accordé à PROMOGIM, pour le projet immobilier sur le terrain Hugenschmitt .

En pleine période estivale, le 11 août 2005, la Mairie a accordé un permis de construire à la Société PROMOGIM pour un ensemble de 77 logements. Le permis a été affiché en mairie le 16 août 2005.
Nous avons eu l'occasion d'exposer les plans de ce projet lors du Troc des Chaprais, manifestation durant laquelle nous avons distribué 1000 tracts aux bisontins afin de les alerter sur la procédure en cours d'élaboration des nouvelles règles de construction, dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme).
Nous évoquions dans ce tract le projet immobilier Promogim sur le terrain Hugenschmitt sis 53 rue de Belfort.
a vite oublié sa promesse !
Et le parking pour les automobilistes que nous avions, entre autres, proposé et dont le quartier a tant besoin, se réduit à 22 places publiques, en dehors de celles destinées aux résidents.

Après étude attentive de ce dossier et des plans, quelle n'est pas notre surprise de constater que les plans ne sont pas conformes au projet présenté :
- Le bâtiment ABC sera réalisé en rez-de-chaussée plus 3 plus attique (soit R+4) , hauteur 14 m.
- Un autre bâtiment D, plus modeste sera réalisé en R+2 + attique (soit R+3).
Sur le plan ce bâtiment comporte 4 étages et dépasse même le principal de 10 cm.
Comme nous l'avons déjà dit, les pompiers se sont basés sur de fausses informations pour délivrer leurs prescriptions..
Les services d'urbanisme ont-ils laissé passer la contradiction entre ces déclarations et la réalité du projet sans la voir ?
De plus, nous avons décompté les logements sur les plans,nous en trouvons 76. Là encore, cherchez l'erreur !
Il est fait état d'un chemin piétonnier et de piste cyclable dont la largeur est de 1m50, 1m40, alors que la réglementation actuelle, exige 3 m.
Les handicapés n'ont pas d'autre passage que sur une voie où manoeuvrent les voitures de la copropriété voisine (49 Rue de Belfort)....
Enfin, et ce n'est pas le moindre problème, il est clairement indiqué dans le projet que la Mairie exige la création d'un chemin pour desservir le terrrain contigu , 24 Rue de la Rotonde, où la SMCI avait déposé 4 projets. Les deux derniers avaient fait l'objet d'un recours. Après le premier, la ville avait retiré le permis et avait été condamnée par le T.A à nous verser une indemnité de 850 euros. Le permis suivant s'est trouvé périmé après la disparition du Promoteur. Aujourd'hui le terrain est racheté par Pierre et Vie.
Cette exigence de la ville faite à Promogim, pour faciliter la construction rue de la Rotonde démontre que nous avions raison de dénoncer dans notre recours l'insuffisance de l'accès rue de la Rotonde qui sur plus de 80% est inférieur à 6 m de large, ce qui ne permet pas la circulation simultanée des automobiles des piétons et des handicapés.
Et voici que la ville vole au secours d'un promoteur privé en lui organisant une voie piétonne de dégagement.
C'est aussi pour cela que , dans le futur PLU , la ville veut classer les 2 terrains en zone "plan de masse" pour sortir de la réglementation du reste du quartier des Chaprais et permettre ainsi des bâtiments plus hauts que dans les autres coeurs d'îlots.
Nous avons déjà déclaré au Maire que nous nous opposons à ce cheminement qui serpente, tel un tracé dans un labyrinthe, à travers les immeubles Promogim, créant ici et là des recoins insécuritaires par excellence et encore une fois , sans que ce chemin ait la largeur réglementaire.
Si elle délivre les permis entre deux réglementations, la municipalité nous priverait de l'accès à l'enquête publique.... Pourquoi n'exercerait-elle pas son droit de sursis à statuer ?

Le 02 septembre 2005, nous avons adressé un courrier conciliatoire à la Mairie avec copie aux principaux responsables de l'urbanisme. Un mois plus tard, n'ayant pas obtenu de réponse, pour ne pas laisser passer le délai de recours, le 01/10/05, René et Chantal Chevillard, ainsi que J.Cl Goudot ont rencontré notre Avocate , Maître Bérengère Chenin. Elle nous a confirmé que les contradictions à elles seules justifiaient un recours devant le Tribunal Administratif. **Le 14/10/05 , le dossier a été déposé**. C'est ce matin là également que notre Avocate, s'est présentée à la Mairie pour récupérer le document relatif à l'affichage qu'elle avait pourtant demandé par écrit. C'est alors qu'on lui a annoncé que ce permis était retiré depuis le 03/10/05.
Un nouveau courrier a été adressé à la Mairie, le 19/10/05 pour dénoncer la désinvolture avec laquelle nous sommes traités. Rien n'a été fait pour porter ce retrait à notre connaissance, l'affichage en marie est toujours en place ainsi que sur le terrain. Coïncidence l'après-midi du 14/10/05 une bande de papier rajoutée et agrafée à la va-vite au bas d'un listing qui n'a rien à voir avec les permis de construire, fait état dudit retrait
Un dossier complet a également été adressé à chacun des élus du conseil municipal.
Nous y rappelons les promesses électorales d'avant les municipales de 2001 , dans la plaquette "construire la ville de demain", Mr Fousseret déclarait :
- conserver le caractère de nos quartiers en menant une urbanisation raisonnable et en refusant une trop grande densification (révision des POS)

- Les habitant(e)s seront, régulièrement consultés sur toutes ces opérations grâce aux conseils et associations de quartier.
Nous pouvons affirmer que jamais notre

association n'a été sollicitée pour quoi que ce soit dans ce domaine.
Dans un article de la "Presse Bisontine" de janvier 2005, Mr Loyat, adjoint à l'urbanisme déclarait :
" **la municipalité n'a pas non plus pour objectif de vouloir urbaniser le moindre mètre carré disponible".**
Ces contradictions entre les discours et la réalité sont pour le moins étonnantes.
Avec de telles pratiques, quelle confiance pouvons-nous accorder à nos élus ?

Dernier coup de bambou : Pierre et Vie a déposé une demande de permis de construire sur le terrain 24, rue de la Rotonde , en date du 14/10/05 , affichée en Mairie le 17/10/05, pour un bâtiment de 14 m 50.
Quel empressement à vouloir nous emmurer coûte que coûte ! Voyez ce que fait actuellement la SAFC, entre les rues du Chasnot et Garibaldi. Cet îlot sera-t-il le nouveau modèle à suivre pour tout le quartier ?
Plus que jamais, nous avons besoin que les habitants des Chaprais nous soutiennent en adhérant nombreux à notre Association.

- § - § -

HALTE AUX ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE !

Madame Gladoux qui a mené l'action pour les habitants alentour du 73 Rue de Belfort, a recueilli plus de 700 signatures contre l'installation d'antennes de téléphonie mobile sur le toit de cet immeuble.
A ce jour, le projet a été retiré, mais une nouvelle demande a été déposée par ORANGE en date du 21/09/05 . Quelle suite lui sera donnée ?

Un projet de loi est à l'heure actuelle en discussion entre les groupes parlementaires pour limiter les implantations.
Voici la lettre que nous avons adressée au Maire à ce sujet , le 05/09/05 :
Monsieur le Maire,
Plus de 700 personnes viennent de signer une pétition afin de protester contre l'installation d'antennes téléphoniques sur le toit d'un petit immeuble, 73 Rue de Belfort.
Nous tenons à nous associer à cette protestation et vous rappelons que dans un certain nombre de pays étrangers, il est interdit d'implanter ce type d'antennes à moins de 300 mètres des zones habitées afin de limiter les dangers que font courir aux populations les ondes électromagnétiques émises.
Il est nécessaire que les populations concernées par ce projets d'installation soient pleinement informées et non, comme cela s'est passé rue de Belfort, d'une façon anodine et pratiquement illisible.
Par ailleurs, nous avons constaté que des dépliants édités par l'Association Française des opérateurs Mobiles, intitulé : " Téléphonique mobile : une antenne près de chez moi" sont disponibles dans les locaux d'accueil de l'Hôtel de ville de Besançon.
Compte-tenu de l'information partiale et incomplète délivrée par les grandes sociétés Bouygues, Orange et SFR, nous vous demandons de bien vouloir retirer ces documents de toute urgence, un service public ne pouvant être un simple relais d'informations au service d'intérêts privés.
Nous vous en remercions par avance et vous prions d'agréer etc....."

Réponse du Maire en date du 30/09/05 : "En réponse à votre courrier du 5 sept courant, vous trouverez ci-joint copie de la réponse que je fais parvenir à tous les signataires de la pétition et de la demande de recours gracieux , animées par Mme Gladoux et M. Mercier. Ce courrier devrait vous informer de la situation particulière du 73 rue de Belfort et des décisions et actions que je mets en place sur le fond du sujet.
J'ai par ailleurs demandé que le document "une antenne près de chez moi" de l'AFOM soit retiré des présentoirs de Besançon informations...."

Vous avez dû recevoir ce courrier individuel, si non , nous pouvons en faire copie à qui le souhaiterait.

Prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
Nous la prévoyons pour :
le jeudi 08 décembre 2005 à 18 h 30.
Voir convocation au dos.

A BIENTOT ET TENONS - BON.

Le bureau.